

Image not found or type unknown



Cotisation rsi demander plus de 5 ans apres la radiation

Par **pierre518**, le **31/03/2016** à **12:48**

bonjour voila je fermée ma société le 11/2010 aujourd'hui je recoit un courrier du rsi me disant que je leur doit 7200 euros .je suis actuellement au chômage et je suis dans l'incapacité de leur donner cette somme ma question est y a-t'il prescription vu que il me demande cette somme 5ans 1/2 apres la fermeture de la société ?rsi oui comment doit je faire pour faire jouée la prescription merci de votre réponse cordialement